



## COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 17 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix sept décembre à 18h30

**Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU**  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après  
convocation légale, sous la présidence de M. C SAINT-PIERRE

**Etaient présents** : MONSIEUR LE MAIRE, S. AYOT, C. ASSIER, K. ORCEL, D. DIAZ, C. BALTRONS, A. NAYRAC, B. LACAN, B. NIEL, L. HELLI, B. SOULIE, E. PLATET, N. LEFEVERE, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, T. SOLIER, A. BLANCHET, H. RICHARD, K. SEKLAN, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, P. BARAILLE, I. CAMBEFORT, N. CHIOTTI.

**Etaient excusés** : N. FORT (POUVOIR A B LACAN), B. OZANEAUX (POUVOIR A C ASSIER), F. FABRE (POUVOIR A E GAZEL), D. BROUGNOUNESQUE,

**Etaient absents** :

**Secrétaire de séance** : MONSIEUR NICOLAS LEFEVERE

**Secrétaire auxiliaire de séance** : MADAME GERALDINE DESCARGUES, DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES.



**18h30** – Ouverture de la séance.

Madame SULPICE, Directrice du Service Juridique et Assemblée fait l'appel.

Le compte rendu de la séance du 21 novembre 2014 a été adopté à l'unanimité.

### **Monsieur le Maire**

« Vous me permettez en ce début de conseil municipal de faire un petit commentaire particulier, de m'adresser à Madame GAZEL. Vous avez lors d'une conférence de presse, publiquement, jeté le doute sur le taux de rémunération de certains agents de la collectivité. Vous avez été tellement précise dans vos propos qu'ils sont assez facilement identifiables sans citer les noms, avec des montants qui sont erronés, de fausses informations. Et donc, Madame GAZEL, je ne tolère pas que l'on s'en prenne publiquement à des agents de la collectivité, cela relève pour moi de la diffamation. Soit vous avez des arguments clairs, avancés, concis, soit je vous demanderai de faire un démenti à ces propos qui ne sont pas justes et vérifiés. De même que l'ensemble des propos que vous avez tenus pendant cette conférence de presse, en particulier sur le nombre de secrétaires du cabinet du Maire. Je pense que vous avez des informations erronées. Il y a deux secrétaires attachées au secrétariat du Maire et une secrétaire attachée au secrétariat des élus, ce qui était le cas auparavant Madame GAZEL ça c'est le premier point. Deuxième point, autre information erronée concernant le montant des travaux qui ont été réalisés ces derniers temps dans l'enceinte du bâtiment municipal. Je vous rappelle simplement, Madame GAZEL, qu'il s'agit de travaux qui étaient budgétisés dans le cadre du BP 2014 qui était votre propre préparation budgétaire. Il ne faut pas dire que nous avons gaspillé de l'argent, c'était votre propre programmation, c'était une ligne qui était une ligne expressément destinée à l'entretien des bâtiments municipaux et en particulier de l'Hôtel de Ville. Vous le verrez tout au long de ce conseil, il y a d'autres informations erronées dans vos propos. Nous aurons l'occasion d'y revenir au cours des différentes délibérations. Si j'osais vous donner un conseil Madame GAZEL, faire une conférence de presse pour attaquer la majorité, ce n'est pas suffisant. Il faut avancer des arguments qui sont des arguments fondés, vérifiés, validés. Et ne pas simplement donner de fausses informations pour tromper les millavoises et les millavois. C'est un vrai mensonge et je vous demanderai Madame GAZEL, de démentir ou de retirer vos propos sur le montant des indemnités des agents de la collectivité. »

### **Madame GAZEL**

« Je suis un peu surprise parce que normalement pour ajouter un point à l'ordre du jour, il me semble qu'il faudrait qu'on en soit prévenu. Je vais répondre puisque j'ai tous les arguments. »

### **Monsieur le Maire**

« Ce n'est pas un point, c'est un commentaire. »

### **Madame GAZEL**

« Oui, un commentaire musclé, pour le moins. Pour ce qui est du premier point sur les emplois de cabinet, non seulement, je ne vais pas enlever mes propos mais je peux les prouver. Nous avons en notre possession les arrêtés du Maire avec les rémunérations de ces agents. Il n'y a pas de soucis quant à ce qu'on a avancé. On est, près de 8 000€ par mois sur ces deux agents, ces deux emplois de cabinet, ça c'était le premier point. Le deuxième point concernait le staff au secrétariat du Maire, du temps de Guy DURAND, il y avait une secrétaire pour le Maire, une secrétaire pour les élus, point, deux personnes. Là, nous sommes à trois et nous allons voter ce soir la mise à disposition d'une quatrième personne. Il y a écrit sur la délibération, on y reviendra au moment de la voter. Il y a écrit qu'elle était mise à disposition du cabinet et de la direction générale. Revoyez la délibération, il y a aussi écrit du cabinet. Je fais avec les quelques éléments que vous nous transmettez. Les travaux, pendant 6 ans, il n'y a eu aucune rénovation de bureau d'élus ou d'emplois de cabinet qui a été faite. Ce sont des indicateurs, si vous voulez Monsieur le Maire, qui change l'état d'esprit. Au moment où il faut faire des économies, au moment où on dit qu'on va réduire les aides pour le social, en particulier. On voit au quotidien de votre action, c'est se servir pour les aspects politiques au détriment des autres services de la Ville. Je ne vois pas en quoi mes propos sont diffamants. Ils sont relativement factuels. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci, Madame GAZEL, donc je note que vous maintenez, que vous appuyez vos propos. Nous en prenons acte et que vous ne souhaitez pas démentir. Nous donnerons la suite que nous estimerons nécessaire à cette présentation. Il est inexact, je pense que Monsieur NIEL pourra parfaitement argumenter sur la baisse des aides sociales. Vous le verrez au fur et à mesure des délibérations. En ce qui concerne les rénovations de l'Hôtel de Ville c'est de l'entretien du patrimoine communal. Il n'y a rien de dispendieux là-dedans. Je note votre position ferme. Nous allons donc pouvoir commencer la première délibération de ce conseil municipal. »

### **Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :**

#### **01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément à l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"**

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération.

### **Monsieur ALIBERT**

« Je voudrais poser une question, c'est de la curiosité qui me pousse. La décision 122 concernant le règlement judiciaire de la SARL Atlantis. Je le rappelle à ceux qui ne le savent pas, c'était la société qui gérait le camping Millau Plage. Il y a eu un jugement du tribunal administratif du 24 juillet. Son liquidateur fait appel. Quel a été le jugement en faveur de la Commune, sûrement si le liquidateur fait appel ? »

### **Monsieur le Maire**

« Si vous me l'autorisez, je lève la séance comme est la procédure pour demander à Madame SULPICE de vous donner l'essence de la décision. »

*Séance levée – intervention de Madame SULPICE*

*Reprise de la séance*

### **Monsieur le Maire**

« Merci, nous reprenons la séance du conseil municipal et nous passons à la délibération n°2. »

***Le Conseil Municipal prend acte***

## **Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :**

### **02. "Règlement Intérieur du Conseil Municipal : modification bulletin d'information municipal".**

« Cette modification porte notamment sur l'article 32 du règlement intérieur qui concerne l'espace mis à disposition des groupes d'opposition pour leur communication dans le cadre du bulletin municipal. Le premier bulletin est sorti avec la procédure habituelle d'intervention de l'ensemble des groupes politiques. Nous modifions cet article 32 pour supprimer comme nous l'avons expliqué le groupe majoritaire de ce bulletin et donc désormais avoir de façon très claire et officielle la composition en nombre de caractères, espaces compris pour l'ensemble des groupes de l'opposition. Il convient de procéder à cette modification du règlement intérieur du conseil municipal. »

#### **Madame GAZEL**

« Un peu surpris par la méthode, je voulais préciser que vous n'interrompez pas la tradition-là maintenant mais vous l'auriez interrompue au contraire si vous aviez laissé une tribune à la majorité. Parce que à Millau, tradition peut-être au Département, à la Région, je ne sais où, mais sur Millau cela fait de mémoire de lecteur, il n'y a pas eu de tribune de la majorité dans aucun bulletin municipal. Cela aurait été une première, c'est bien de vous être ravisé et de vous être aperçu que vous aviez finalement assez de pages autour pour dire ce que vous aviez à dire sans le rajouter et diviser du coup notre petite contribution au bulletin. Sur la méthode, quand même, on nous a convoqués trois jours avant de rendre notre papier en nous disant qu'il y avait urgence et que vous alliez diviser cette tribune en trois parties. Nous avons 2 100 caractères. Aujourd'hui, nous en aurons 3 500, donc nous allons voter cette délibération avec plaisir et encore on peut relever l'amateurisme ou en tout cas, j'avance et puis je recule. »

#### **Monsieur le Maire**

« Avec vous, cela en devient absolument incompréhensible. Quand on fait les choses dans les règles cela ne va pas c'est de l'amateurisme. On ne sait pas quelle méthode. Nous faisons les choses parfaitement dans les règles. La tradition de ce type de document est effectivement qu'il y ait une libre parole du groupe de majorité, c'est la tradition, ne vous en déplaît. Pourquoi mes prédécesseurs ne l'ont pas fait, libre à eux et leur décision leur appartient. Nous aurions pu le faire en toute légalité et en toute conformité avec l'expression des groupes d'opposition. Nous avons pris la décision de lancer le premier dans les règles de ce que pouvait être ce type de bulletin. Aujourd'hui, nous accordons une place plus importante à l'opposition. Alors, vous allez voir le mal où, au bout d'un moment, il faut arrêter Madame GAZEL. »

#### **Monsieur RAMONDENC**

« Nous sommes heureux quand même d'avoir une petite place dans le bulletin municipal. Je pense que c'est la démocratie. Par contre, je rejoins Madame GAZEL sur la méthode. Cela nous a surpris, désagréablement sur le coup. Je voulais quand même m'excuser auprès de Monsieur BREMAUD devant tout le monde parce que ma réaction a été peut-être un peu juvénile, à savoir que j'avais envie de faire un dessin sur le moment. Je voulais m'en excuser Monsieur BREMAUD devant tout le monde mais quand même accorder aussi la faveur à Madame GAZEL parce que je suis complètement d'accord sur la forme. »

#### **Monsieur le Maire**

« J'entends vos excuses. Rassurez-vous Monsieur RAMONDENC, nous n'avons pas fini de vous surprendre. Je vous le dis franchement. »

#### **Monsieur LEFEVERE**

« J'apporte ma maigre contribution parce que c'est moi qui ait piloté cette opération en votre absence puisque vous étiez au salon des maires. En effet, il y avait un critère d'urgence pour que tout le monde soit au courant, la nouvelle directrice de la communication qui nous a rejoints il y a très peu de temps avait comme objectif prioritaire de sortir un magazine municipal avant Noël. Elle s'y est attachée en plus de toutes les autres tâches quotidiennes qui lui ont été confiées à sa mise en route, ce que je vous expliquais lors de la dernière réunion quand on vous a reçu. En effet, cela a été difficile de rédiger et de boucler. Il a fallu que tout le monde fasse un effort de rédaction assez court. Vous avez eu 3 jours, certains d'entre nous y ont contribué pour rédiger des papiers et tout le monde a répondu de façon assez réactive. On aurait nous aussi aimé avoir plus de temps pour le rédiger. C'est l'engagement qu'on a pris avec les deux groupes d'opposition que chacun ait plus de temps pour les prochains exercices de ce trimestriel. Néanmoins, on ne pourra pas nous reprocher un déni de démocratie puisque les remarques, que vous avez faites en réunion concernant l'espace qui vous était accordé, ont été intégrées. L'espace accordé à l'opposition sera divisé en deux et non pas en trois. On ne pourra pas nous faire ce reproche-là. »

#### **Monsieur RAMONDENC**

« Donc nous avons eu raison de réagir un peu. »

## Monsieur le Maire

« Je tiens à vous préciser quand même parce que là vous ne relevez pas, ça passe un peu inaperçu, le niveau d'information qu'a le groupe d'opposition, que nous n'avons jamais eu pendant 6 ans. Je tiens à le signaler. Nous passons cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des voix contre ? Adoptée merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

## Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 03 :

### **03. "Désignation de représentants au sein des conseils d'administration du Collège Marcel AYMARD et du Lycée Jean Vigo général et professionnel"**

« Un nouveau décret du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement à modifier la représentation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, c'est ainsi qu'en ce qui concerne nos structures les représentants sont de deux au lieu de trois soit un représentant pour la commune et un représentant pour l'EPCI. Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la commune de Millau au sein des conseils d'administration du collège Marcel AYMARD et du lycée Jean VIGO, nous allons procéder à la désignation de ces représentants. En ce qui concerne la majorité, pour le collège Marcel AYMARD, en titulaire nous proposons Daniel DIAZ et en suppléant Nathalie FORT. En ce qui concerne le lycée Jean VIGO général, en titulaire nous proposons Madame BALTRONS et en suppléant Madame LACAN et pour le lycée Jean VIGO professionnel, en titulaire nous proposons Madame HELLI et en suppléant nous proposons Madame BALTRONS. Est-ce qu'il y a d'autres candidats sur ces représentations ? Est-ce que quelqu'un souhaite que le vote se déroule à bulletin secret ? Vous voyez que nous respectons les formes Madame GAZEL. S'il n'y a pas de demande, je vous propose de mettre cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Adoptée, merci. »

**Adoptée par : 28 voix pour  
6 abstentions**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND,  
Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

## Madame AYOT rapporte la délibération n° 04 :

### **04. "Office du commerce et de l'artisanat : adhésion et approbation des statuts"**

« La délibération n°4 est en ligne avec ce qu'on vous avait annoncé lors du dernier conseil puisque lors du dernier conseil, nous avons approuvé le fait d'un principe d'adhésion de la mairie à l'office du commerce et de l'artisanat et la désignation des représentants de la mairie. Aujourd'hui, on vous soumet le fait d'entériner cette adhésion puisque depuis le dernier conseil municipal, l'assemblée générale constitutive de l'office s'est tenue le 9 décembre où le fait de créer cet office a été validé, le fait de présenter les statuts ont été également validés et le conseil d'administration a été nommé. J'avais expliqué la dernière fois le fonctionnement de l'office et les principaux éléments des statuts qui n'ont pas changé. Le conseil d'administration a été élu conformément à ce qui avait été présenté c'est-à-dire avec 6 membres aujourd'hui qui sont représentants des commerçants et des artisans et des professions libérales, en disant que ce nombre de 11 au total, 6 issus des commerçants, artisans, et professions libérales et 5 des collectivités et chambres consulaires, pouvait être augmenté dans un délai de 6 mois pour tenir compte de la composition des membres. Le bureau a été également élu vendredi, puisqu'on s'est réuni vendredi pour élire le bureau. Maintenant, on est dans la phase d'inscription de l'office en sous-préfecture et d'entériner les membres qui ont exprimé leur volonté d'adhérer à cet office. Sur les délibérations qui vous sont proposées au vote, c'est l'adhésion de la ville à l'office, d'approuver les statuts que j'avais expliqués la dernière fois, d'autoriser Monsieur le Maire à verser la cotisation de base, puisque chaque membre est tenu de verser une cotisation de base. Le montant indiqué est en TTC puisqu'aujourd'hui nous avons communiqué sur du HT puisque les commerçants récupèrent la TVA. Nous sommes à 108€ par rapport à 90€ HT, d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier. »

## Monsieur DURAND

« Je lis la presse. J'ai vu sur le journal que l'office bénéficiait de subventions d'argent public à hauteur de 260 000€. Est-ce qu'on pourrait avoir le détail des répartitions ? »

**Monsieur le Maire**

« Il me semble que vous étiez au CREA. Vous n'avez pas écouté Monsieur DURAND. »

**Monsieur DURAND**

« Non, j'étais fasciné. »

**Monsieur le Maire**

« Cela ne sert à rien qu'on vous donne des informations si vous n'écoutez pas. »

**Monsieur DURAND**

« J'ai du mal à tout intégrer, vous m'excuserez. »

**Madame AYOT**

« Donc, on va le répéter. Sur les subventions qui représentent 260 000€ sur trois ans. On a une partie qui vient du Conseil Général qui verse 35 000€ par an pour les frais de fonctionnement et qui versera 10 000€ pour le site en 2015. Vous avez la Communauté des Communes qui va verser 15 000€ pour le fonctionnement et 20 000€ pour le site. La mairie a prévu dans son budget de verser 20 000€ de fonctionnement et 20 000€ pour le site. Les frais de fonctionnement étant versés pendant trois ans puisque l'office va signer avec chacune des collectivités une convention de trois ans, un total de 260 000€. »

**Monsieur le Maire**

« Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 05 :**

**05. "Budget Principal de la Commune : décision budgétaire modificative n°3"**

« Bonsoir à tous et bonsoir à toutes. DM n°3 donc c'est la troisième de l'année, on avait passé la première, elle était relative au compte administratif 2013 pour l'affectation notamment du résultat 2013. Nous avons passé une deuxième DM qui réactualisait le budget primitif 2014 qui était un budget à minima, rappelons-le. Voilà la troisième DM, je vais essayer de parler lentement si vous avez du mal à tout intégrer, Monsieur DURAND. Je vais essayer. L'objectif ici, on va arrêter le ton moqueur ce n'est pas productif. Ici, quel est l'enjeu ? C'est surtout une DM qui réactualise et qui régularise les crédits en matière de dépenses et en matière de recettes, c'est essentiellement ça. La commission des finances a statué en la matière. Il y a peu de nouveautés. Il y a eu des derniers crédits qui ont été réajustés pour coller au plus près de la réalité. Mais qu'est-ce qu'on peut retenir de cette DM ? Essentiellement c'est la réduction de l'emprunt à hauteur de plus de 625 000€. Le recours à l'emprunt qui était prévu initialement, on le réduit à hauteur de 600 000€ pour des raisons d'investissement, pour des décalages en matière d'investissement liés à la médiathèque notamment. D'autres renseignements en matière d'investissement, vous avez l'intégration dans le patrimoine de la commune du Parc des Sports. Vous avez les montants, les chiffres, c'est toujours intéressant. Les chiffres intéressent tout le monde souvent dans le détail. Vous avez un peu de plus de 5 millions d'euros liés au Parc des Sports, le coût du parc des sports TTC. On verra plus loin qu'il y a une modification de l'autorisation de programme puisqu'on est toujours dans l'attente du fonds de compensation de TVA qui doit être reversé au cours de l'année 2015. Nous aurons à statuer une nouvelle fois sur le parc des sports, l'aventure continue au niveau du parc des sports. Il est demandé ici d'approuver cette décision modificative. »

**Monsieur le Maire**

« Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Six voix contre. Des abstentions ? Adoptée, merci. »

***Adoptée par : 28 voix pour***

***6 voix contre***

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

**Monsieur SEKRAN rapporte la délibération n° 06 :**

**06. "Budget Annexe de l'Eau : décision budgétaire modificative n°3"**

« Budget important mais peu passionnant, dans cette décision une opération comptable de réimputation comptable. La commission des finances a statué, peu de nouveautés en la matière donc peu de débats à avoir, un jeu d'écriture comptable. Si vous avez des observations, des questions ? »

**Monsieur le Maire**

« Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Six voix contre. Des abstentions ? Adoptée, merci. »

**Adoptée par : 28 voix pour  
6 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

**Monsieur SEKRAN**

« Vous votez contre une imputation comptable, bon d'accord. Les comptables apprécieront. »

**Monsieur SEKRAN rapporte la délibération n° 07 :**

**07. "Budget Annexe Accueil de Loisirs L. Bonniol et J. Macé : décision budgétaire modificative n°2"**

« Même principe, on modifie le budget. Essentiellement, le budget d'investissement, le centre Bonniol subit une rénovation, une réhabilitation qui est portée par la Ville mais qui est à 95% financée par l'association propriétaire. Il y a une réduction de la facture donc une réactualisation du budget en la matière avec des dépenses en moins et des subventions en moins. Simplement, une régularisation en matière de diminution des montants des travaux. La commission des finances a également statué. »

**Monsieur le Maire**

« Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Monsieur SEKRAN rapporte la délibération n° 08 :**

**08. "Anticipation budget primitif 2015 – section d'investissement"**

« Compte tenu du contexte budgétaire qui est assez tendu et puisque nous n'aurons que le détail de la dotation globale de fonctionnement qu'au mois de mars, c'est sans précédent. Nous n'avons pas encore le détail de la DGF. Nous devons pour que les affaires continuent, statuer justement pour ouvrir des crédits en matière d'investissement. Nous avons la possibilité d'ouvrir les crédits en matière d'investissement pour un montant de 1,8 million qui correspond au quart des crédits inscrits en 2014, pour assurer la continuité, pour pouvoir investir, notamment au niveau du Parc de la Victoire. »

**Monsieur DURAND**

« Vous avez déjà plus ou moins répondu. Est-ce que le vote du budget reviendra dans l'année civile l'an prochain ? »

**Monsieur SEKRAN**

« On essayera sauf s'ils nous préparent une autre loi de finances en 2015. Là, on est dans l'incertitude en matière de dotation. Les dotations, comme tous les maires, toutes municipalités, on est vraiment dans l'incertitude. Pour information, les dotations globales de fonctionnement ont diminué déjà en 2014 de 240 000€ et par un jeu d'écriture, la règle de trois, si la dotation viendrait à diminuer, elle pourrait être diminuée de l'ordre de 580 000€ pour cette année, en 2015. On a quand même un sacré cap entre 240 et 580 000. En étant prudent, on préfère attendre mars et après si la réduction des dotations globales de façon générale en France restait au même niveau c'est-à-dire les 3,7 milliards pour l'année 2016, on aurait plus de certitudes. »

**Monsieur DURAND**

« Cela nous évitera de passer toutes ces délibérations d'anticipation. »

**Monsieur SEKRAN**

« Oui, tout à fait. »

### **Monsieur le Maire**

« Pour conforter les propos de Monsieur SEKLAN, il est exact que j'ai pris la décision de reporter le vote du budget eu égard aux incertitudes que nous avons sur les dotations d'Etat de façon bien évidemment d'avoir la sincérité absolue du budget tant en dépenses qu'en recettes. Nous ne sommes pas un cas isolé. J'ai pu m'apercevoir lors du congrès des maires que beaucoup de collectivités et quelles que soient les orientations de la collectivité avaient fait ce choix par prudence avec la ferme volonté de revenir parce que c'est le plus simple sur un budget sur l'année civile dès l'année prochaine comme le dit Monsieur SEKLAN, s'il n'y a pas de nouvelles surprises dans le courant de l'année. Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Six voix contre. Des abstentions ? Adoptée, merci. »

**Adoptée par : 28 voix pour**

**6 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

### **Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 09 :**

#### **09. "Versement d'avance sur subventions aux associations par anticipation au vote du budget primitif 2015"**

« Exactement dans le même esprit, ouvrir des crédits pour ne pas pénaliser les associations, toutes celles qui rentrent dans un certain nombre de critères notamment en matière de subventions à hauteur de 23 000€, vous avez le détail. Les associations qui disposent de salariés et qui ont une subvention supérieure à 2 000€ pourront bénéficier pour ne pas les léser d'un acompte sur les subventions 2015. Vous avez le détail en page 2. »

### **Monsieur le Maire**

« La différence des associations est explicitée dans la note de synthèse. Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

### **Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 10 :**

#### **10. "AP/CP Médiathèque : révision de l'autorisation de programme"**

« Cela rejoint la DM n°3 que nous avons voté précédemment sur la révision de l'autorisation de programme. Nous avons moins de dépenses en 2014 qui sont reportées sur 2015. Il est nécessaire de modifier cette autorisation de programme pour pouvoir la faire glisser dans le temps. Vous avez le détail. La commission des finances a également statué en la matière, essentiellement des opérations comptables. Vous avez le détail en matière de recettes et de dépenses.»

### **Monsieur le Maire**

« Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

### **Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 11 :**

#### **11. "AP/CP Equipements sportifs : révision de l'autorisation de programme"**

« On est sur l'autorisation de programme du parc des sports, il convient également de reconduire cette autorisation de programme, essentiellement pour le versement du fonds de compensation de TVA qui correspond à environ à 800 000€, entre 750 000 et 800 000€ que nous attendons au cours de l'année 2015 puisqu'il y a toujours une année de décalage entre les montants versés et les montants récupérés pour le compte de la TVA. »

### **Monsieur le Maire**

« Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Monsieur SEKRAN rapporte la délibération n° 12 :**

**12. "Tarifs des services publics 2015"**

« Comme vu également en commission des finances, vous avez le détail des différents tarifs, il y en a pléthore, différents services, du cadre de vie en passant par l'urbanisme, les sports. Vous avez le détail. La commission des finances a également statué en la matière. Soit je tiens des propos litaniques et on reprend les tarifs un par un. Lorsqu'il n'y a pas d'historique, notamment ville propre pour le balayage mécanisé, s'il n'y a pas d'historique 2014, on l'avait vu en commission des finances, c'est que nous avons changé les règles en matière de tarifs. Si vous voulez faire balayer votre cour, vous pouvez faire appel aux services de la commune et l'élagage également. Vous avez différents tarifs qui ont été vus en commission des finances. Je rajouterai une chose d'importance. Vous avez la note de synthèse sous les yeux, c'est l'obligation légale, je le rappelle, c'était étonnant quand on est arrivé, il n'y avait jamais de note de synthèse, cela m'a toujours un peu titillé. Vous avez tous les éléments. Pourquoi nous avons modifié les tarifs ? La Chambre Régionale des Comptes a édité et a observé un certain nombre d'éléments en matière de tarifs. Tout le monde a eu connaissance du rapport d'observation qui a été publié en décembre 2013, cela fait un an et qui a relevé un certain nombre d'anomalies. Ces anomalies, nous avons souhaité les corriger et nous en assumons la responsabilité. »

**Monsieur DURAND**

« Vous nous dites que vous avez souhaité corriger les anomalies mais vous n'avez pas corrigé toutes les anomalies. Je me souviens de la Maison du Peuple, il était presque question de la fermer, cela n'a pas été corrigé cela non plus sur les anomalies des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, vous ne pouvez pas dire que vous avez corrigé toutes les préconisations. »

**Monsieur SEKRAN**

« Là, nous parlons des tarifs. »

**Monsieur DURAND**

« Donc j'en reviens aux tarifs. Vous les augmentez, nous sommes d'accord, globalement. »

**Monsieur SEKRAN**

« Oui parce que précédemment, ils avaient été gelés notamment. Si je tiens un restaurant et que mes coûts de matières premières augmentent d'un point, 1,6 point, si je n'augmente pas mon prix de vente, je tape dans ma marge comme on dit familièrement, c'est ce qu'à fait le restaurant qu'on a eu en 2014. »

**Monsieur DURAND**

« Il ne vous aura pas échappé que nous ne sommes pas dans le privé, nous sommes une collectivité publique. Il peut y avoir des volontés politiques aussi. »

**Monsieur SEKRAN**

« Oui, enfin le gel des tarifs, là aussi vous me prenez pour un candide. »

**Monsieur DURAND**

« Non, non ! »

**Monsieur SEKRAN**

« Si un petit peu. »

**Monsieur DURAND**

« Non, je ne me permettrais pas. »

**Monsieur SEKRAN**

« C'est aussi un rattrapage. Il y a l'anomalie. »

**Monsieur DURAND**

« Je vous répète que l'inflation est à zéro actuellement. »

**Monsieur SEKRAN**

« 0,5 plutôt. Le coût des matières premières observé au niveau de la restauration est de 1,6. »

**Monsieur DURAND**

« Nous sommes dans une collectivité publique. On peut faire des choix politiques c'est votre choix politique d'augmenter les tarifs, cela peut se discuter mais c'est votre choix. Vous l'assumez, très bien. Il n'y a pas de souci. Mais nous dans cette matière-là, nous voterons contre. Pour nous, ce sont des impôts déguisés. Nous l'avons dit et nous le répétons. »

**Monsieur le Maire**

« Ce n'est pas vous qui l'avez dit c'est votre frère. »



### **Monsieur DURAND**

« Nous sommes un groupe. »

### **Monsieur le Maire**

« "Si ce n'est toi, c'est donc ton frère", comme disait la fable mais ce qu'il y a de curieux, je ne comprends pas, cela nous permet de faire une parenthèse. Je ne comprends pas qu'il intervienne dans vos conférences de presse alors qu'il n'a pas eu le courage de rester au Conseil municipal, c'est très facile de faire des déclarations par-derrière. Je ferme ma parenthèse, c'est la fable de la Fontaine qui m'a perturbé. Vous avez raison ce sont des choix. Nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts mais je ne vous permets pas de travestir comme ça le vocabulaire et la sémantique. Nous avons comme la Chambre Régionale des Comptes, et c'est ce que vient de dire Monsieur Karl SEKLAN, nous avait précisé et avait été mentionné dans le cadre de son rapport remis en décembre 2013 qu'il y ait une réévaluation et un juste prix du service public rendu. Nous en sommes là. A travers ces tarifs, nous revenons à la valorisation d'un juste prix du service public rendu, ni plus, ni moins. »

### **Madame DALLE**

« Je vais prendre un seul exemple, la salle René RIEUX. Vous dites que vous allez la faire payer 200€ après la seconde utilisation, donc dès la 3<sup>ème</sup> utilisation. Je prends l'exemple d'une petite association. Elle va payer 200 ou 230 € si elle fait payer les entrées, plus 35€ de frais généraux, plus 69€ de SSIAP, ce qui va lui faire 304€ pour une soirée. Franchement, je crains que les petites associations vont être très étranglées. Et elles vont mettre la clé sous la porte rapidement, ça c'est une crainte que j'ai parce que là, elles ne peuvent pas y arriver, ce n'est pas possible. Elles ne vont pas y arriver. »

### **Monsieur le Maire**

« Vous me permettrez Madame DALLE, très amicalement de vous rassurer. Aujourd'hui, nous votons des tarifs, c'est la loi et ces tarifs, ils sont basés sur une prestation de services qui passe par la mise à disposition d'une salle, du personnel, des fluides ect... qui sont tarifés. Je dirai c'est la théorie. Ensuite, il y a la pratique qui s'exprime par le fait suivant c'est que toutes les associations sur lesquelles nous identifions un objectif commun. Vous prenez les associations culturelles, j'étais à l'initiative à l'époque du conventionnement avec les associations. Dans ce conventionnement avec les associations pour leur permettre de développer leur activité nous valoriserons je dirai en avantage en nature l'équivalent du coût de ce que la grille des tarifs implique et que nous votons aujourd'hui. Sur les associations sur lesquels nous aurons un intérêt commun qui correspond à une ambition culturelle commune, une ambition d'exposition commune, cela vaut aussi pour le sport où nous définirons ensemble des objectifs communs. Nous passerons des conventions qui permettront à ces associations d'être exonérées des tarifs qui sont votés ce soir et qui permettront à ces associations de parfaitement assumer leur activité et le maintien de la vitalité associative et culturelle de Millau. »

### **Madame DALLE**

« Alors dans ce cas-là, on verra, très bien, merci. »

### **Monsieur le Maire**

« En matière de tarification, le terme gratuit n'existe pas, ça c'est le législateur qui nous a rappelés à l'ordre. On peut valoriser des avantages en nature, c'est ce qui sera fait dans le cadre des conventions et qui permettra à ces associations d'avoir leur activité tout à fait régulière et comme elles le font aujourd'hui. Mais il y aura au moins une grille des tarifs qui évalue le coût du service public. »

### **Madame DALLE**

« D'accord parce que sinon les petites, elles ne peuvent plus rien faire. »

### **Monsieur le Maire**

« Je vous rassure, je suis tout aussi attaché que vous et que Karine ORCEL, ici ce soir à la survie des associations culturelles. »

### **Madame GAZEL**

« Je trouve que ce qui est en train de se passer conseil après conseil est inacceptable. A chaque prise de parole, l'agressivité monte, le déni. Non pas avec Madame DALLE, vous choisissez vos interlocuteurs. »

### **Monsieur le Maire**

« Vous êtes en train de dire que j'ai une préférence pour Madame DALLE. »

### **Madame GAZEL**

« On dira mais ce n'était pas l'objet de mon intervention. On va partir du postulat, vu qu'à chacune de vos interventions c'est ce que vous rappelez sans cesse, qu'on a fait que des bêtises sur le précédent mandat, que tout ce qu'on a fait est à jeter loin de votre action actuelle et concentrons-nous sur ce que vous allez faire et ce que vous êtes en train de faire parce que ces invectives permanentes ne font qu'une chose c'est masquer le néant. Alors je dis stop maintenant, j'aimerais bien que vous soyez vous en responsabilité. On s'en fiche d'avoir fait des notes de synthèse ou de ne pas en avoir fait, elles sont bourrées de fautes alors écrivez moins mais écrivez mieux, c'est aussi un conseil. Parlons de ce qui va se passer pour Millau. Quelle est votre action ? Quel est votre projet pour Millau ? Vous avez fait un commentaire en début de conseil, je me permettrais d'en faire un par rapport à l'IUT qui n'est pas non plus à l'ordre du jour mais dont nous avons également parlé lors de notre conférence de presse et pour lequel nous n'avons toujours pas de réponse. Où en est le montage financier ? Où en est la pérennisation de cet IUT qui est indispensable à la Ville ? Une carte jeune ne suffit pas à faire de Millau une ville étudiante même si elle est nécessaire et même si elle était déjà dans les tuyaux comme la plupart des choses qui sont avancées aujourd'hui. Dernier point, je vous signale que l'opposition fait partie intégrante du Conseil municipal. Il y a le conseil municipal et l'opposition, nous sommes le conseil municipal également. Merci. »

### **Monsieur le Maire**

« Ne vous énervez pas comme ça, Madame GAZEL. Est-ce que j'ai été agressif ? Non. On n'est pas agressif. Est-ce que j'ai fait des jeux de mots comme ceux qui sont relatés dans Midi Libre ? Non, pas du tout, et qui sont eux limites de la correction vis-à-vis des individus. Vous dites que vous n'avez rien fait de mal. On trouvera bien quelque chose pour redorer le blason, ne vous inquiétez pas, Madame GAZEL. Par contre aujourd'hui, l'ensemble de mon équipe est à l'œuvre et au travail. On le fait quotidiennement. On n'attend pas après vous. On n'attend pas à de grandes séances de communication. Nous avons présenté le plan de mandat. Nous l'expliquons toutes les semaines à l'ensemble des acteurs associatifs, économiques, acteurs du territoire, libre à moi de le présenter ou pas au Conseil municipal. Il n'y a pas de problème. Vous lisez la presse et vous êtes aussi bien informée que nous. Nous sommes parfaitement à l'œuvre. Dans les semaines à venir et nous aurons l'occasion d'avoir un grand débat parce que c'est là aussi au moment du débat d'orientation budgétaire que vous, conseillers municipaux, vous avez la primeur. On est d'accord, vous avez la primeur des débats sur les actions municipales, c'est à ce moment-là que l'instance Conseil Municipal doit avoir à connaître des orientations de l'équipe municipale, ce n'est pas à un autre moment. Il y a un moment précis, c'est le débat d'orientation budgétaire que nous aurons dans quelques semaines pour la préparation du budget 2015. Vous aurez nos orientations et nos propositions. Concernant l'IUT, rassurez-vous nous sommes toujours avec l'IUT. Nous avons avec Madame BALTRONS une réunion ici à Millau, avec le président SIRE, Monsieur BRUEL, Monsieur SEGON et Monsieur LECTOR, le gestionnaire du DUT pour finaliser le financement sur les années à venir du DUT info-com à Millau. Je vous rassure de suite. De même que j'ai donné comme chantier prioritaire à mes services sur l'enseignement supérieur de définir, ce que j'ai déjà exprimé dans la presse une gouvernance pour l'enseignement supérieur c'est-à-dire qu'à un moment donné nous ayons un groupe identifié qui soit là à la fois pour faire l'expertise des actions et des enseignements menés à Millau, voir quels sont les besoins et voir comment nous pourrions répondre à ces besoins, c'est ce que j'appelle de la gouvernance. Aujourd'hui, elle n'a pas existé et les intervenants sont les premiers à nous le dire, ce n'est pas moi, cela vient d'eux. Mais le contrat de site, nous le respectons Madame. Moi, je vous parle d'une gouvernance Millavo-millavoise, c'est d'abord ce qui m'intéresse pour faire fonctionner quelque chose que vous avez créé qui s'appelle le pôle d'enseignement supérieur. Aujourd'hui, ce pôle d'enseignement supérieur, on ne sait pas comment il fonctionne. Je ne dis pas que nous ne reprenons pas des choses lancées. Quand des choses sont bonnes, on les reprend. Sauf que le problème chaque fois qu'on ne se retourne jamais aucun plan de financement n'a été prévu pour ces affaires lancées. Nous sommes depuis x mois en train de chaque fois systématiquement être amenés à retravailler les plans de financement des opérations que vous vouliez lancer. La réalité, Madame GAZEL, elle est là. Je ne dis rien d'autre, avec un calme affirmé et sans agressivité aucune, ce qui n'a pas été toujours le cas. Je tiens à le rappeler parce que vous n'étiez pas autour de cette table. Vous n'étiez pas loin. Vous étiez quelque part par là, sur un emploi de cabinet. Je le dis. Mais il ne vous a pas échappé. »

### **Madame GAZEL**

« Je vais finir par les publier les trois arrêtés, les vôtres et le mien. »

### **Monsieur le Maire**

« Il ne vous a pas échappé, Madame GAZEL, que nous avons quand même au début du précédent mandat vécu un certain nombre de passages au pilori, Madame GAZEL. Vous avez la mémoire courte. Mais loin de moi l'idée de revanche, je vous rassure. »

### **Madame BARAILLE**

« Simplement trois points. Vous avez parlé de primeur sur les dossiers en commission par contre on aurait bien aimé avoir la primeur du plan de mandat qu'on n'a toujours pas vu. »

**Monsieur le Maire**

« Je vous le redis, le moment officiel pour que le Conseil Municipal ait à connaître des orientations de l'équipe majoritaire, cela s'appelle le débat d'orientation budgétaire que nous aurons dans cette enceinte. Ne soyez pas impatiente. Il viendra. »

**Madame BARAILLE**

« Oui, mais c'est dommage parce que autour de nous des tas de gens ont déjà eu la primeur de votre plan de mandat et nous sommes ridicules parce qu'on est même pas du tout au courant de rien. »

**Monsieur le Maire**

« Ils n'ont pas votre chance de siéger au conseil municipal. »

**Madame BARAILLE**

« Oh, là là, d'accord. Je m'aperçois par contre ma deuxième remarque, une remarque qui porte effectivement sur votre comportement, Monsieur SAINT-PIERRE. J'ai eu la chance d'assister à plusieurs conseils municipaux du temps de Monsieur DURAND et c'est vrai qu'il n'était pas tendre. Je vois qu'aujourd'hui, j'ai le sentiment, je pense que quelque part au fond de vous, cela faisait un petit moment que vous aviez envie et vous êtes en train finalement de reproduire ce que j'ai vu à ce moment-là, à cette époque-là et c'est dommage. »

**Monsieur le Maire**

« Vous n'étiez pas à tous les conseils municipaux, Madame BARAILLE. »

**Madame BARAILLE**

« Pas à tous, mais c'est vrai que ceux que j'ai vu.. »

**Monsieur le Maire**

« Mais c'est peut-être la chaise qui fait ça. »

**Madame BARAILLE**

« Oui, peut-être. Simplement pour finir concernant la délibération qui est en cours. On voulait dire c'est que le déficit effectivement et c'est pour lequel vous augmentez les prix raisonnablement d'ailleurs, nous considérons qu'on va voter cette délibération parce que c'est plutôt aux usagers finalement de subir cette augmentation plutôt qu'aux contribuables qui payent les impôts sur les déficits. »

**Monsieur le Maire**

« Je vous remercie de cette précision. Voyez que nous ne sommes pas si éloignés que ça. »

**Monsieur LEFEVERE**

« Juste une intervention sur un sujet dont j'ai la charge, c'est la question des cimetières. Libre à chacun de faire des conférences de presse, je n'ai pas à en juger. Il y a bientôt les élections donc chacun doit montrer qu'il est encore vivant et qu'il existe. Ce qui me gêne le plus dans l'histoire, au-delà des militants qui ont besoin de savoir que les choses bougent, le problème c'est qu'il y a des gens qui pourraient le croire. Là, cela me gêne parce que quand on parle du cimetière qui est un sujet particulièrement délicat, cela me fait un peu penser à Roger GICQUEL en 76 quand il disait « *la France a peur* ». Quand on annonce que le tarif des cimetières à Troussit augmente, etc, cela me gêne. Premièrement, il faut savoir que tous les cimetières de la Ville sont exactement au même tarif, que ce soit l'Egalité, Troussit et les cimetières des Hameaux. Deuxièmement, il faut savoir que les tarifs des cimetières ont augmenté en 2012, en 2013, en 2014. Cette année, on propose à l'augmentation uniquement ce qui n'avait pas augmenté l'année dernière c'est-à-dire le tarif de la concession à 15 ans qu'on propose de passer de 37 à 40€, le mètre carré supplémentaire pour la concession perpétuelle qu'on arrondit pour des raisons surtout comptables de 1091€ à 1100€. En effet, il y a des augmentations qui sont relativement importantes sur le columbarium, à savoir qu'on passe de 65€ à 115€, de 98 à 148€. Sur le sujet, on a mené une analyse comparative avec les autres villes régionales et sachez qu'on n'est très en deçà que ce que pratiquent nos voisins, Saint-Affricains, Ruthénois, Albi, Castres, Cahors. J'ai sorti les moyennes des autres villes auxquelles on s'est comparé, le columbarium à 10 ans, 115€ chez nous, 139 € en moyenne chez les autres, 15 ans 215 € chez nous, 454€ chez les autres et à 30 ans 419€ chez nous, 553€ chez les autres. Je ne vais pas continuer la litanie mais sachez que globalement nous sommes très inférieurs en matière de tarifs des cimetières par rapport à ce qui est pratiqué à l'extérieur. Je suis un peu gêné avec les déclarations qui sont sorties dans la presse parce que cela a été plutôt mal vécu par les personnes qui ont mené ces analyses, qui cherchent sans trop heurter les personnes qui sont dans le deuil à avoir un tarif qui correspond à peu près au service qui est proposé sans que la hausse ne soit trop importante et sans chercher absolument à rattraper les tarifs des villes auxquelles on pourrait se comparer. Merci. »

### **Monsieur DURAND**

« Vous admettez qu'au columbarium les prix doublent, on est bien d'accord. Vous parlez de Roger GICQUEL. Quand mon père regardait GICQUEL quand on était petit, moi je ramenaient des mauvaises notes à la maison. Je disais, oui mais mon collègue il en a une encore plus mauvaise. Il me disait, moi, je m'en fous de ton collègue, ce que je vois c'est toi. Donc, moi ce que je vois c'est que les prix du columbarium doublent à Millau. »

### **Monsieur LEFEVERE**

« Juste pour une précision mathématique, passer de 65 à 115, ce n'est pas doubler, de 165 à 215, ce n'est pas doubler non plus et de 369 à 419, c'est encore moins doubler. »

### **Monsieur le Maire**

« Mais nous sommes ravis de vous avoir rappelé des souvenirs d'enfance. »

### **Monsieur RAMONDENC**

« Monsieur LEFEVERE, auriez-vous été vexé par les conférences de presse ? Ce n'est pas un déni de démocratie, vous devriez être satisfait. »

### **Monsieur le Maire**

« Nous ne sommes pas vexés par les conférences de presse, nous rétablissons la vérité, ce n'est pas pareil. Nous allons passer cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Six voix contre. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Adoptée, merci. »

***Adoptée par : 28 voix pour***

***6 voix contre***

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

### **Monsieur SEKRAN rapporte la délibération n° 13 :**

#### **13. "Concours au trésorier municipal : attribution d'une indemnité "**

« Nous allons attribuer l'indemnité à la trésorière publique pour service rendu. Il est proposé de maintenir le taux maximal. Schématiquement, la rémunération est de l'ordre de 4 000€. Elle dépend du niveau des budgets qui ont été traités par le trésorier. Il est proposé ici de voter l'indemnité au taux de 100% et de la verser à l'intéressée. »

### **Monsieur ALIBERT**

« Cette délibération, cela fait des années que je n'arrive pas à l'avalier, chaque fois elle se représente. Moi, ça me choque qu'on vote une subvention à un fonctionnaire pour qu'il fasse son travail. Je la résume comme ça, ça ne passe pas alors je vais m'abstenir une fois de plus. »

### **Monsieur SEKRAN**

« Le poids de la tradition républicaine, encore la tradition, qu'est ce que vous voulez, elle pèse. »

### **Monsieur le Maire**

« Nous passons cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Sept abstentions. Adoptée, merci. »

***Adopté par : 27 voix pour***

***7 abstentions***

(Claude ALIBERT, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 14 :**

**14. "Convention de partenariat de développement promotionnel entre la Commune de Millau et Midi Libre"**

« Il s'agit d'un renouvellement entre la Commune de Millau par l'intermédiaire du Théâtre de la Maison du Peuple et le Midi Libre. La ville de Millau et le groupe des journaux du midi ont décidé de s'associer dans le cadre d'une convention de partenariat. Les objectifs étant pour la Ville de mieux faire connaître certaines manifestations et plus particulièrement certains spectacles programmés dans le cadre de la saison du théâtre de la Maison du Peuple et pour le groupe les journaux du midi, midi libre Millau, de manifester sa proximité avec des événements importants et dynamiques. Il s'agit d'un jeu des lecteurs que vous avez sûrement déjà vus dans des parutions du Midi Libre avec la mise en jeu de 6 places pour 5 spectacles. Vous retrouvez la liste des spectacles sur la convention qui est annexée à cette délibération et les dates. Vous avez les termes de cette convention avec la parution deux doubles écrans sur le Midi Libre avec reprise du visuel des affiches pour une valeur de 1 216,97€ et en échange la ville s'engage à mettre à disposition 6 places par spectacles, à rendre visible le logo Midi Libre sur les affiches et à commander un abonnement à Midi Libre Millau avec une remise de 50%. Nous vous proposons d'approuver les termes de la convention jointe en annexe pour ce partenariat dont nous nous réjouissons du renouvellement. »

**Monsieur ALIBERT**

« Je ne souhaite pas prendre part au vote. »

**Monsieur le Maire**

« Nous l'inscrivons au procès verbal. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Adoptée, merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

***Monsieur Alibert ne prend pas part au vote***

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 15 :**

**15. "Don de la collection personnelle de paléontologie de Jacques SCIAU au Musée de Millau"**

« Monsieur Jacques SCIAU, paléontologue s'est manifesté auprès du Musée de Millau en proposant le don de sa collection, une collection très riche qui est exposée au Musée de Millau depuis 1980. Vous la connaissez certainement. Elle est composée de nombreux fossiles, d'une grande variété d'empreintes de reptiles, d'amphibien et dinosaures, des vestiges d'animaux marins et notamment un exemplaire très rare ichtyosaure, l'élasmosaure qui est la pièce maîtresse de la collection âgée de 180 millions d'années. A cela s'ajoutera le don d'un animal marin fossilisé du genre ichtyosaure qui n'est pas encore conservé au Musée. Vous connaissez certainement Monsieur SCIAU qui est un géomètre retraité du cadastre qui a bien évidemment parallèlement à sa vie professionnelle mené une recherche scientifique très riche sur le territoire de la Région des Grands Causses et qui souhaite en vieillissant faire don de sa collection afin qu'elle soit valorisée au Musée de Millau gratuitement, c'est un don très appréciable pour le Musée de Millau. Vous avez les termes de la convention en annexe et nous vous proposons d'approuver le don de cette collection personnelle de paléontologie de Monsieur SCIAU et son inscription aux collections du Musée dans le cas bien évidemment de l'avis favorable de la commission scientifique régionale des collections des musées de France, d'autoriser Monsieur le Maire à saisir la commission scientifique régionale des collections et d'approuver la convention qui va lier la ville de Millau à Monsieur Jacques SCIAU pour le don de sa collection personnelle qui fera l'objet d'une mise en scénographie dans les années à venir de façon à valoriser davantage cette collection. »

**Monsieur le Maire**

« C'est un don important qui vient enrichir les collections de paléontologie qui font parties des plus importantes de la Région, certains aspects sont gérés par le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Adoptée, merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 16 :**

**16. "Contrat Social, Educatif et Sportif – saison 2014/2015"**

« Ce contrat est soumis à plusieurs critères. Vous les avez en page 1, le critère sportif correspondant à 40% de la note, le dynamisme du club au service de tous, 20% de la note, l'action sociale conduite par le club 40% de la note. Rien de vraiment particulier, c'est dans la continuité du travail qui avait été fait par mes prédécesseurs. En page 2, en annexe vous allez retrouver l'ensemble des points qui ont été attribués aux différents clubs, ce sont des clubs formateurs obligatoirement et derrière il y a la subvention qui correspond par rapport au nombre de points qui leur ont été attribués. »

**Monsieur le Maire**

« Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Adoptée, merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 17 :**

**17. "Raid Nature des Collectivités Territoriales : contrats de partenariat et de prestation 2015"**

« Il s'agit du contrat de partenariat et de prestation 2015, le 17<sup>ème</sup> Raid qui a lieu. Vous trouverez ici-même les différents partenaires au nombre de 13 partenaires et afin d'organiser cette manifestation nous sommes obligés de faire appel à différents prestataires de services dont en dernière page pas le nom encore parce que nous n'avons pas choisi tous les prestataires mais vous voyez sur quels domaines on recrute des prestataires, tout ce qui est animation musicale, orchestre, location de chapiteaux, tentes, intervenants sportifs et culturels, les animateurs et ensuite la location de véhicules en tous genres, c'est un contrat qui est fait chaque année et que nous renouvelons. »

**Monsieur CHIOTTI**

« En tant qu'ancien organisateur de manifestation, quand on dépose un dossier à la Mission Sport, il faut qu'on ait les recettes, les dépenses, que tout soit épluché de A à Z et là sur le Raid des Collectivités, on n'a aucun prix, aucun tarif. J'aurais aimé avoir quelques renseignements, notamment sur le montant des subventions attribuées. En commission sports, on n'a parlé que de celles de la Gazette des communes qui donnait quand même une bonne somme, après on n'a jamais parlé du reste. J'aurais aimé connaître pratiquement tout. »

**Monsieur RICHARD**

« Ce qui aurait été bien, c'est que pendant la commission des sports, tu la demandes puisque nous l'avons avec nous. Deuxième chose, effectivement la Gazette des communes est le plus gros partenaire mais il ne donne pas c'est en contrepartie d'actions qui sont faites, notamment pendant la semaine des maires qui vient de passer où nous envoyons 4 agents de la commune de Millau pour intervenir sur leur stand et faire de la dégustation de produits du terroir qui sont des produits que distribuent aussi nos partenaires comme Roquefort par exemple. La Gazette ne donne rien, c'est un échange de bon procédé. Concernant l'ensemble des tarifs, je ne les ai pas avec moi mais tu aurais dû le demander au moment de la commission puisque nous avons tous les détails à ce moment-là. »

**Monsieur CHIOTTI**

« Sur le papier, il était prévu qu'on approuve ou pas le partenariat avec le raid des collectivités, ce qu'on a fait. Sur la forme, je suis d'accord, c'est sur le fond que je ne suis pas trop d'accord. Je trouve ce raid très sectaire. Pour moi, le sport doit être ouvert à tout le monde et c'est un raid qui ne s'adresse qu'à une catégorie de personnes. Alors, à Millau, on a la chance d'avoir des gens qui font plein d'organisations. On peut faire les 100km, il suffit d'avoir un certificat médical, celui-là si on veut y participer, on ne peut pas et cela me gêne beaucoup. Quand on connaît le financement de ce raid, cela me gêne encore plus. »

**Monsieur RICHARD**

« Effectivement, c'est quelque chose que tu m'avais déjà dit mais c'est un raid des collectivités territoriales donc il est ouvert aux collectivités territoriales comme le raid des entreprises, il est ouvert aux gens qui sont envoyés par leurs entreprises. Là-dessus, je ne peux pas revenir en arrière. En même temps c'est un raid qui est bénéficiaire de 3 000€ environ, on en va pas s'en priver, cela serait dommage de casser ce raid alors que d'une part en matière d'image, il est bon pour la Ville. D'autre part, il est dans son fonctionnement global, il est bénéficiaire puisque nous avons des partenaires, là aussi cela serait dommage de s'en priver. Si on se privait d'un raid qui est bénéficiaire pourquoi ne pas se priver de l'ensemble des manifestations sportives qui elles par contre ne le sont pas et pour lesquelles nous donnons beaucoup plus d'argent. »

### **Monsieur CHIOTTI**

« Il est bénéficiaire, certes mais combien il coûte pour combien de personnes. Il y a 300 personnes qui participent à ce raid. »

### **Monsieur le Maire**

« Je vous propose parce que nous n'allons pas continuer cette partie de ping-pong c'est d'avoir effectivement puisque manifestement les renseignements sont présents au service des sports, d'aller les consulter et voir comment cela peut être diffusé. Ensuite c'est 300 personnes sur ce raid des collectivités, une très forte notoriété sur cette opération, très forte capacité à tisser des liens avec d'autres collectivités ce qui n'est pas négligeable et l'autre élément qu'a soulevé Hugues RICHARD, c'est la présence de la Ville sur un stand du salon des maires qui ne nous coûte rien et sur lequel passe énormément de personnes pour la journée pendant laquelle nous sommes représentés sur ce salon. Je crois que c'est une bonne opération de communication, aussi. Pour les renseignements complémentaires, vous les aurez. Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Une voix contre. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Adoptée, merci. »

**Adoptée par : 33 voix pour  
1 voix contre  
(Nicolas CHIOTTI)**

### **Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 18 :**

#### **18. "Partenariat Ville de Millau /CNAM – Formation BPJEPS canoë-kayak"**

« Sur le CNAM, nous avons une formation BPJEPS canoë kayak qui existe depuis quelques années sur laquelle il y a entre 6 et jusqu'à 14 jeunes qui passent leur brevet professionnel pour devenir moniteur de canoë-kayak. Il s'agit d'un renouvellement. Il y a une seule nouveauté dans cette convention, une mise à disposition de matériels spécifiques, à la demande du CNAM et effectivement nous avons valorisé cette mise à disposition. Cela permet au CNAM de continuer cette formation, de la pérenniser, en même temps cela nous permet aussi de continuer de mettre en avant notre stade d'eaux vives qui est un bel équipement sur lequel des agents travaillent, voilà pourquoi nous avons voulu mettre à disposition et faciliter l'accès au CNAM à ce stade d'eaux vives, voilà le seul changement dans cette convention pour 2015. »

### **Monsieur le Maire**

« Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Adoptée, merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

### **Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 19 :**

#### **19. "Association Gymtavie : attribution d'une subvention exceptionnelle"**

« Dans le cadre de notre travail en mission des sports, je me suis engagé sur plusieurs choses à savoir la formation des jeunes dans un premier temps et ensuite la continuité sur tout ce qui est santé publique et cohésion sociale. Nous avons à Millau, une association GYMTAVIE qui rentre tout à fait dans ce cadre même plus puisque l'ensemble de ses activités sont des activités d'ordre de santé publique. Aussi, j'ai souhaité leur attribuer une subvention exceptionnelle avec l'ensemble de mes collaborateurs et la commission des sports parce que jusqu'à présent elle n'avait pas de subvention particulière de fonctionnement. Cette association est la plus grosse association du département en matière de santé publique. Elle regroupe Millau et elle intervient aussi dans les communes aux alentours voilà, pourquoi nous avons voulu leur attribuer cette subvention exceptionnelle de 600 €. »

### **Monsieur le Maire**

« Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Adoptée, merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 20 :**

**20. "SOM CYCLES : attribution d'une subvention exceptionnelle pour leur participation aux Naturals Games 2014"**

« C'est une subvention qui vise à récupérer un méfait qui a eu lieu pendant les Naturals Games 2014. À savoir qu'au dernier moment les commissaires de piste qui étaient donc sur la manifestation ont tenu l'organisateur et en l'occurrence en cascade le SOM CYCLES sur de nouvelles dispositions et ils ont estimé cette année que les mesures de sécurité qui avaient été mises en place sur les parcours enduro/VTT n'étaient plus aux normes. Malheureusement c'était sorti en commission de la fédération française de cyclisme peu de temps avant. Ils n'avaient pas été tenus informés donc ils ont eu des frais supplémentaires, ce qui a entraîné une gêne pour l'association en question. Nous avons souhaité essayer d'aider par une subvention de 500€ afin de récupérer ce problème pendant les NG 2014. »

**Monsieur le Maire**

« Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Adoptée, merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 21:**

**21. "Association CARROMBOLAGE : attribution d'une subvention exceptionnelle"**

« L'association CARROMBOLAGE a organisé le 12 octobre dernier la première manche du championnat de France de Carrom, billard indien. Effectivement, ils n'avaient pas prévu en début d'année d'organiser cette manifestation, cela s'est déclaré sur le tard. Derrière, cela a entraîné quelques frais, on a souhaité les remettre un peu à flot en leur attribuant 350€. »

**Monsieur le Maire**

« Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Adoptée, merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur NIEL rapporte la délibération n° 22 :**

**22. "Attribution d'une subvention au FOYER SOLEIL"**

« Comme vous le savez le Foyer Soleil connaît des difficultés financières importantes depuis plusieurs années. L'association du FOYER SOLEIL s'est engagée avec le nouveau conseil d'administration présidé par Monsieur CHAUCHE dans un plan de retour à l'équilibre. En particulier, elle a saisi la caisse des dépôts et consignations afin de renégocier le prêt qu'elle avait contracté auprès d'elle pour acheter les murs à l'OPH. C'était un prêt qui courait sur 28 ans, elle souhaitait que ce prêt soit allongé jusqu'à 33 ans. La caisse des dépôts et consignations a souhaité avant d'entreprendre toute étude de connaître l'engagement de la collectivité à l'égard de cette association. Je vous propose que la collectivité s'engage sur les 3 prochaines années à maintenir sa subvention. Grâce à celle-ci et surtout au plan de retour à l'équilibre qui va être entamé et qui la dernière fois au conseil d'administration du Foyer Soleil a voté des augmentations assez importantes des loyers. Je salue la responsabilité du nouveau président qui veut essayer de rétablir un équilibre qui est nécessaire pour conserver cet organisme. Je vous propose de voter cette convention avec le Foyer Soleil. »

**Monsieur le Maire**

« Pas de question, c'est dommage sur un sujet important qu'est le Foyer Soleil. Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Adoptée, merci. »

***Adoptée à l'unanimité***



**Monsieur NIEL rapporte la délibération n° 23 :**

**23. "CENTRE SOCIAL TARN et CENTRE SOCIAL CAUSSE : attribution de subventions assorties de conditions d'octroi"**

« Chaque 4 ans, la municipalité signe un contrat de projet avec les centres sociaux. Le dernier contrat de projet arrivant à échéance au 31 décembre 2014, il est nécessaire de resigner un contrat de projet sur les 4 prochaines années. Là aussi, la municipalité s'engage à soutenir les centres sociaux sur les 4 prochaines années. En particulier sur les années 2015 et 2016, sachant qu'en 2015 nous allons augmenter la subvention aux centres sociaux de 11 000€ et en 2016 de 22 000€. Après les années suivantes, la subvention reviendra à la subvention qui était attribuée en 2014. Je vous demande d'approuver cette convention. Si je peux me permettre avant de vous repasser la parole Monsieur le Maire, je pourrais dire que nous sommes pleinement dans notre engagement post-élection où nous nous étions engagés à ne pas baisser les subventions aux associations. Je suis garant de cet engagement et je peux dire que nous n'avons baissé aucune subvention aux associations. La commission des affaires sociales à l'unanimité a voté les subventions qui étaient proposées où il y avait le maintien et où il y avait l'augmentation pour les centres sociaux, dont acte. »

**Monsieur le Maire**

« Merci Monsieur NIEL de cette précision importante. Est-ce qu'il y a des questions sur les centres sociaux. Pas de question, non plus. Bernard, tu n'as aucun succès. »

**Monsieur NIEL**

« Je crois que quand on tient ses promesses, c'est normal. »

**Monsieur le Maire**

« Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Adoptée, merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 24 :**

**24. "Régularisation convention Commune de Millau / Sauveplane"**

« J'espère que ce calme ne présage pas la tempête. Il s'agit d'une régularisation ayant pour but de procéder à la publication foncière d'une convention. La délibération du 5 juillet 1988 autorisait la signature de la convention mais ne donnait pas les pouvoirs nécessaires à Monsieur le Maire pour procéder à la publication foncière aujourd'hui demandée par le bénéficiaire. Il s'agit d'un surplomb qui se trouve à la barrière du Crès où il y a une supérette qui domine le ruisseau de la Mère de Dieu, c'est une construction qu'on régularise au niveau foncier. Sans doute dans un projet de vente de cette supérette. On régularise. Je demande qu'on puisse autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte pour cette décision. »

**Monsieur le Maire**

« Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Adoptée, merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 25 :**

**25. "Convention de servitude de passage ErDF pour l'espace commercial Capelle-Guibert"**

« L'alimentation en électricité de l'espace commercial Capelle Guibert qui nécessite une extension du réseau ErDF. ErDF demande tout simplement l'autorisation de passer sur les propriétés de la commune. Vous avez les numéros de parcelles, c'est la Place de la Capelle. Il est donc nécessaire de consentir à ErDF des servitudes. Je demande au conseil de voter et d'approuver cette décision. »

**Monsieur le Maire**

« Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Adoptée, merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 26 :**

**26. "Echange SCI IMMOBILIER FRANCOIS MILLAU / COMMUNE DE MILLAU"**

« La SCI Immobilière François Millau, c'est tout simplement Gédimat, est propriétaire d'un ensemble industriel situé sur la parcelle cadastrée section DC n°38. Dans le but de faire un échange de terrain, on leur cède une propriété de la commune dans le prolongement de Gédimat et en échange elle nous donne deux parcelles qui se trouvent le long du Tarn qui permettra à la Commune d'être propriétaire de ces parcelles. En échange de ces deux parcelles, on aura une soulte d'à peu près 1 260€ pour compenser le manque de terrain, de mètres carrés. Je vous demande donc au conseil de voter pour cette décision. »

**Monsieur le Maire**

« Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Adoptée, merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame HELLI rapporte la délibération n° 27 :**

**27. "Tableau des effectifs : modification"**

« Il vous est proposé ce soir le tableau des effectifs qui découle de la préparation budgétaire annuelle. A noter quand même que c'est une première car jusqu'à présent on vous présentait uniquement les créations et suppressions de postes qui résultaient des instances paritaires de la ville, CAP, CT, sans jamais avoir réellement une vue d'ensemble des effectifs de la ville en terme d'agents par catégorie. Vous noterez là aussi la volonté de transparence de notre équipe municipale. Cet outil nous permet une gestion anticipée du service RH de la ville. Comme vous pouvez le constater nous y retrouvons la notion du nombre d'emplois effectifs théoriques et pourvus. A l'issue du dialogue de gestion que nous avons mis en place et sur lequel nous travaillons avec tous les services de la ville qui sont ravis de cette initiative car ils se sentent enfin non seulement entendus mais surtout ils peuvent enfin prendre part à des décisions importantes que nous prendrons ensemble afin de coller au mieux à la réalisation du plan de mandat. A l'issue de ce dialogue de gestion, un nouveau tableau vous sera présenté. Pour ce soir, il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique. Les principales mesures qui ressortent du tableau des effectifs sont les suivantes. Il est proposé au conseil municipal de supprimer le poste d'ingénieur principal qui quitte la collectivité par voie de mutation et de créer un poste d'attaché qui correspond à une réorganisation du service de la direction générale et deux postes de rédacteurs qui correspondent à une réussite suite à concours. Il convient au conseil municipal d'approuver les modifications apportées au tableau des effectifs ci-joint en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

**Monsieur le Maire**

« Même si cela va vous faire sourire, je l'ai bien vu. Je vais redire et appuyer les propos de Madame HELLI sur la présentation pour la première fois du tableau des effectifs. Vous pouvez regarder les délibérations antérieures à aucun moment, un tableau des effectifs n'a été présenté au conseil municipal. Je le dis avec sérénité et calme, c'est la première fois que cela est fait et je félicite Madame HELLI et les services pour cette évolution. »

**Monsieur ALIBERT**

« Je me sens obligé de rebondir sur ce que dit Madame HELLI. Je ne veux retenir qu'une chose. On a fini le mandat avec un taux d'absentéisme de 3%. On verra si vous faites aussi bien et je crois savoir que c'est mal barré. »

**Monsieur le Maire**

« Vous lisez dans le marre de café, Monsieur ALIBERT. Est-ce qu'il y a d'autres interventions. Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Adoptée, merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

## **Madame HELLI rapporte la délibération n° 28 :**

### **28. "Création d'emplois permanents"**

« La création d'un emploi résulte obligatoirement d'un besoin de la collectivité. Elle répond à l'intérêt public ou à une meilleure organisation des services. C'est le cas, la ville de Millau souhaite développer sur son territoire une politique urbaine ambitieuse et partagée au travers de grands projets au service de son développement territorial et de ses enjeux d'attractivité et de rayonnement. Dans cette optique, une organisation administrative sera prochainement mise en œuvre au travers de grands pôles. Pour cela, la municipalité crée 3 postes préfiguratifs, un poste d'assistante de rédaction qui entrera en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et qui est rattaché à la direction générale des services, un poste de directeur des grands projets développement territorial et urbain qui entrera en vigueur à compter du 19 janvier 2015 suite à un entretien que nous avons eu au 1<sup>er</sup> décembre 2014. Il assurera aussi la mission de manager de centre-ville, c'est un peu deux postes en un, et ensuite un poste de technicien ingénierie paysagère qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Par cette délibération, nous vous demandons d'approuver la création des trois postes préfiguratifs ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

### **Monsieur DURAND**

« Donc vous créez trois emplois supplémentaires, si j'intègre bien là aussi. Vous allez nous expliquer tout ça. »

### **Madame HELLI**

« Pour le poste d'ingénieur, de manager de centre-ville, il est évident que pour l'élaboration du plan de mandat, oui nous avons besoin de créer ce poste-là. Pour l'assistante de rédaction, on ne les crée pas, ils sont déjà existants, c'est le besoin. »

### **Monsieur le Maire**

« C'est simplement le besoin qui est créé. Sur le poste de direction des grands projets, il s'agit simplement de la modification du poste qui était occupé précédemment par Madame PAPAÏS qui nous a quittés par voie de mutation pour aller dans le Gard. Nous procédons au remplacement de ce poste avec un nouveau besoin qui est exprimé ici. Le poste de secrétariat de rédaction qui est affecté auprès de la direction générale des services pour une harmonisation des courriers de réponses aux administrés, c'est une mutualisation avec un poste du CCAS. Il n'y a pas de création de poste, ce sont des besoins nouveaux. En ce qui concerne, le technicien ingénierie paysagère, c'est un agent de la collectivité, qui est présent au service environnement et sur lequel nous faisons évoluer le profil de poste en lien avec le plan de mandat et la future végétalisation des projets d'accompagnement du RD 809. Il n'y a aucune création de poste, ce sont des créations de besoins. Comme il y a des créations de besoins, nous affectons des personnes sous ces créations de besoins. J'insiste et je répète ces personnes sont déjà dans la collectivité excepté pour le directeur de grands projets qui lui prendra la place d'un poste existant à la collectivité, tout simplement. »

### **Madame TUFFERY**

« Il y aura quand même la suppression d'un poste au CCAS ? »

### **Monsieur le Maire**

« On est dans une phase, on répondra et Monsieur NIEL répondra, de mutualisation avec le CCAS. Vous l'avez compris. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Six voix contre. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Adoptée, merci. »

**Adoptée par : 28 voix pour  
6 voix contre**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

## **Madame HELLI rapporte la délibération n° 29 :**

### **29. "Convention de mise à disposition de personnel du CCAS à la Ville de Millau"**

« Cette délibération fait suite à la précédente. Par cette délibération, on vous demande de bien vouloir approuver la convention de mise à disposition de personnel entre le Centre Communal d'Action Sociale et la ville de Millau. Considérant qu'afin de répondre à ce besoin urgent et afin de ne pas perturber le fonctionnement du CCAS une convention de mise à disposition est établie pour une durée de 2 mois à hauteur d'une présence hebdomadaire de 2 jours par semaine à compter du 01 janvier 2015. A l'issue de ces 2 mois, l'agent sera muté à la ville. Considérant la pertinence de la mise à disposition de Madame la directrice du CCAS auprès de la Ville pour préfigurer la mutualisation des fonctions ressources humaines/finances Ville/CCAS. Considérant que cette mise à disposition s'effectuera sur un temps de travail estimé à 30%. Considérant l'avis de la Commission municipale des Ressources Humaines du 8 décembre 2014, il est proposé au conseil municipal d'approuver la mise à disposition de cet agent adjoint administratif auprès de la ville de Millau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, d'approuver la mise à disposition de cet agent attaché principal auprès de la Ville à compter de la signature de la convention, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mises à disposition de personnel entre le CCAS et la ville de Millau et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires. Vous avez les conventions annexées. »

#### **Monsieur DURAND**

« Je vois que vous avez un besoin au secrétariat/cabinet et la direction générale des services, que vous prenez sur le CCAS pour une durée de 2 mois. Je lis : « *considérant qu'à l'issue de ces deux mois l'agent sera muté à la ville* ». Est-ce qu'il sera remplacé au CCAS par la suite. »

#### **Monsieur le Maire**

« Monsieur DURAND, il faut arrêter de raisonner en binaire. Cette délibération complète la délibération précédente. Vous avez pu voir dans le profil de poste qui a été développé sur le chargé de rédaction qu'elle n'avait pas de lien direct avec le fonctionnement du cabinet, c'est quelqu'un qui sera en lien. Je vous explique Monsieur DURAND, patientez. C'est quelqu'un qui sera au secrétariat général, au service courrier du secrétariat général auprès de Madame la directrice générale des services pour assumer et assurer une rédaction, c'est le profil de son poste, de l'ensemble des courriers qui arrivent à la mairie et au cabinet pour qu'il y ait une harmonisation du mode de réponses sur ces courriers qui me semble être une qualité minimale que nous devons à nos concitoyens qui reçoivent des courriers de la part de la collectivité qui sont parfois un peu bruts dans leur mode de rédaction parce qu'il y a une technicité à respecter dans ces courriers mais il doit aussi y avoir une explication auprès du récepteur du courrier sur la nature des informations qui lui sont données dedans. C'est le travail de cette personne qui sera affectée à la direction générale des services, je vous renvoie à la délibération précédente. Sur le CCAS, nous sommes dans une phase de mutualisation du CCAS, les effectifs globaux restent les mêmes, une personne qui passe du CCAS sur la collectivité. L'objectif est d'avoir des effectifs globaux. L'effectif global ne change pas. »

#### **Monsieur DURAND**

« Je constate que vous renforcez le politique au détriment du social. »

#### **Monsieur le Maire**

« Mais non pas du tout, ça c'est une remarque facile à faire qui n'a aucun fondement. Aujourd'hui ce n'est pas du politique c'est de l'expression auprès des citoyens, ce n'est pas du politique. Je suis navré de vous le dire c'est de l'expression auprès des citoyens. Nous intégrons du personnel qui s'est porté candidat sur ce profil de poste et qui a été retenu dans ce cas de figure mais il n'y a pas de réduction de l'un par rapport à l'autre, c'est un raccourci facile. »

#### **Monsieur DURAND**

« Concernant la mise à disposition de la directrice du CCAS, est-ce que c'est passé en CAP suivant la procédure ? »

#### **Monsieur le Maire**

« La CAP aura lieu ce vendredi matin, 10h-12h. »

#### **Monsieur DURAND**

« Donc on vote avant que la CAP se soit prononcée. »

#### **Monsieur le Maire**

« Nous avons déjà rencontré les syndicats à de nombreuses reprises. Ils sont parfaitement au courant de la procédure. Je ne pense pas qu'il y ait d'obstacles. »

#### **Monsieur DURAND**

« Justement dans votre quête éperdue de transparence, j'aimerais bien en tant que membre de la commission des ressources humaines avoir les comptes rendus de CAP et de CT, s'il vous plaît. »

**Monsieur le Maire**

« C'est avec plaisir que nous vous transmettrons les comptes rendus de CAP et de CT, aucun problème. »

**Monsieur DURAND**

« Je vous en remercie. »

**Monsieur le Maire**

« Je dois dire que la mutualisation, aussi puisque ce sujet de CAP et CT vous intéresse, l'aspect de mutualisation avec l'ensemble des services Ville/CCAS va aussi nous permettre d'harmoniser l'ensemble des informations à destination des représentants des syndicats sur l'ensemble des deux volets Mairie et CCAS. Il y a là aussi un souci de transparence. Vous voyez c'est permanent, Monsieur DURAND. Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Six voix contre. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Adoptée, merci. Je permets de dire que je pense que la mutualisation ville/CCAS va dans le bon sens.»

**Adoptée par : 28 voix pour**

**6 voix contre**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

**Madame HELLI rapporte la délibération n° 30 :**

**30. "Recensement de la population 2015 : indemnité des agents recenseurs"**

« Depuis 2004, le recensement de la population est devenu annuel pour les communes de plus de 10 000 habitants. Il permet de fournir des données récentes et régulières sur la population les logements et leurs caractéristiques. Le maire est chargé de procéder aux enquêtes de recensement. A cet effet, la commune de Millau va recruter 5 agents recenseurs qui effectueront la collecte du 15 janvier 2015 au 21 février 2015 et qui auront été formés préalablement par l'INSEE. La rémunération de ces agents sera couverte intégralement par la dotation de l'INSEE qui s'élève à 5 031€ pour l'année 2015 et dont le barème vous est détaillé par délibération du conseil municipal. Nous vous proposons d'adopter les tarifs de rémunération des agents recenseurs comme détaillé ci-dessus, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les mettre en vigueur aux dates d'effet prévues. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Adoptée, merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

## **Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 31 :**

### **31. "SIEDA : approbation de la modification statutaire"**

« Pour vous préciser juste le contexte, actuellement le SIEDA est un syndicat qui gère tout ce qui est la notion électrique au niveau du département avec comme contractant les communes. Dans le cadre du plan très haut débit, on parle d'internet très haut débit et internet haut débit, l'Etat a mis un plan en place qui court jusqu'en 2022 avec volonté de couvrir 100% de la population. Aujourd'hui, nous devons approuver les modifications des statuts du SIEDA qui va s'adjoindre outre la compétence électricité, la compétence numérique qui lui sera déléguée par le Conseil Général, voilà l'objectif. Avec la création d'autre part d'un collège pour les villes de plus de 20 000 habitants donc Millau, en l'occurrence Millau et Rodez. Puisque vous le savez certainement la particularité de Millau et Rodez c'est qu'ils vont travailler en direct avec les opérateurs probablement Orange au travers d'une DSP. Je pense que Monsieur le Maire a des rendez-vous programmés en janvier avec Orange pour évoquer la DSP. Malgré tout afin d'être présent dans ce syndicat mixte ouvert, nous devons approuver la modification des statuts puisque nous sommes d'ores et déjà adhérents au titre du SIEDA. Pour donner un peu plus de visibilité, la Communauté de Communes s'occupera dorénavant de la couverture en haut débit et très haut débit, pour le reste la Communauté de communes hors Millau soit grosso modo les deux villes réunies représentent environ 25% de la population. Et la création d'une possibilité pour Millau d'être au syndicat mixte ouvert, c'est que la particularité sur le numérique c'est que seules seront contractantes les communautés de communes avec le syndicat mixte ouvert et non pas les communes. Ensuite, il y aura une problématique où les communes devront transférer leur compétence aux communautés de communes pour toute la partie qui concerne le périmètre du SIEDA. Il vous est demandé à ce titre d'approuver cette modification statutaire. Vous avez les statuts qui sont joints qui précisent bien le nouveau champ de compétence et de donner les pouvoirs à Monsieur le Maire afin de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre. En précisant que le syndicat mixte ouvert doit être constitué d'ici le mois d'Avril 2015, très rapidement. »

#### **Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Adoptée, merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

## **Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 32 :**

### **32. "Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement"**

« J'ai des excuses à présenter puisqu'une fois n'est pas coutume, il n'y a pas de power point, que personne n'y voit une entrave à la liberté de la presse parce que je m'étais fait un peu tancer hier soir pour savoir s'il y aurait ou pas un power point. L'opposition me demandant ne pas en faire et la presse me demandant d'en faire, ce n'est pas un choix délibéré ce soir, c'est plutôt que la journée a été un peu chargée malheureusement je n'ai pas eu le temps d'en faire. Si vous avez suivi cette série à épisodes, on est dans le dernier acte de la pièce qu'on avait nommé « *beaucoup de bruit pour rien* » la dernière fois. En tout cas, on m'avait accusé de faire ça. Ce soir, c'est le dernier acte. L'enquête publique s'est déroulée. A la suite de l'enquête publique, il faut maintenant que nous validions ensemble le plan d'action en prenant acte des remarques qui ont été réalisées. Sachez que lors de l'enquête publique, uniquement 5 remarques ont été effectuées. Ces remarques concernent des problématiques de nuisances sonores autour du Parc de la Victoire, notamment l'été lors d'animations, des remarques sur le bruit des deux roues et globalement le bruit du trafic notamment sur l'avenue Charles de Gaulle. Je ne vous fais pas toute la genèse du plan mais sachez que le plan de prévention du bruit dans l'environnement tel qu'il vous est proposé et tel qu'il a été rédigé ne s'applique pas qu'aux seules deux voies qui nous étaient contraintes en sachant que les voies les plus passantes sont gérées par le plan de prévention du bruit dans l'environnement du Conseil Général mais qu'on a voulu l'étendre à l'ensemble de la Ville. En étant synthétique, les orientations mises en place qui sont proposées pour les 5 années à venir : veiller à la performance acoustique lors des constructions neuves ou les réhabilitations des bâtiments publics sur les avenues concernées par le biais du plan local d'urbanisme ; contraindre et limiter les vitesses pratiquées par les automobilistes dans le cadre des aménagements de voiries, cela concerne notamment les zones 30, les zones piétonnes, les ronds points ; requalifier en isolant les bâtiments communaux ; favoriser les modes actifs et une utilisation rationnelle et efficace des véhicules avec une politique de déplacement ; sensibiliser et communiquer pour préserver les habitants des bruits des deux roues notamment. Voilà, Monsieur le Maire, la fin de ce travail. »

#### **Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des remarques sur cette délibération ? Je passe cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? C'est une belle unanimité pour cette dernière délibération de l'année. Je n'ai pas reçu de questions diverses. Le conseil municipal est terminé. Je vous souhaite de passer toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année et je vous dis donc à l'année prochaine. »

***Adoptée à l'unanimité***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Fait à Millau, le

Le Secrétaire de Séance

**Nicolas LEFEVERE**

Le Maire de Millau,

**Christophe SAINT-PIERRE**